

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22/11/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DDCT 81 Approbation de la convention de subvention au titre du dispositif « Conseiller Numérique France Service » avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'appel à manifestation d'intérêt « Conseillers numériques France Services » en faveur de l'inclusion numérique dans le cadre de France Relance ;

Vu l'avis favorable émis le 24 août 2021 par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires pour le recrutement par la Ville de Paris de 11 Conseillers numériques et leur déploiement dans les 8 arrondissements comptant des quartiers prioritaires de la politique de la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver la convention de subvention au titre du dispositif « Conseiller Numérique France Service » avec la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Vu le projet de convention joint à la présente délibération ;

Considérant que le recrutement de 11 Conseillers numériques s'inscrit dans la stratégie d'inclusion numérique ainsi que dans l'objectif de la qualité de service à l'utilisateur ;

Considérant le projet de convention de cofinancement annexé à la présente délibération attribuant à la Ville de Paris une subvention et précisant les engagements contractuels des parties ;

Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 3 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement en date du 8 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement en date du 8 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 9 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 2 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 8 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 9 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 3 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Antoine GUILLOU, au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Article 1 : La convention de subvention au titre du dispositif Conseiller Numérique France Service avec la Caisse des Dépôts et Consignations est approuvée. La Maire de Paris est autorisée à signer cette convention.

Article 2 : Les recettes seront inscrites sur le budget de la Ville de Paris pour les exercices 2021 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO